

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE – SESSION 20..

Autorisation à présenter les épreuves anticipées en Terminale

Nom :

Prénom :

☐ Bac général

☐ Bac technologique - Série :

Je demande à présenter les épreuves anticipées à la même session du baccalauréat car :

☐ **J'ai plus de 20 ans au 31 décembre de la session de l'examen.**

Je suis âgé(e) de moins de 20 ans ET (cochez votre situation) :

- ☐ J'ai un enfant à charge au moment de l'inscription ;
- ☐ Je reprends un cursus en formation initiale ;
- ☐ J'étais régulièrement inscrit(e) aux épreuves anticipées et pour cause de force majeure dûment constatée, je n'ai pas pu présenter tout ou partie de ces épreuves au cours ou à la fin de l'année scolaire durant laquelle elles étaient organisées ;
- ☐ J'ai résidé temporairement à l'étranger au niveau de la classe de Première ;
- ☐ Je réside de façon permanente à l'étranger dans un pays où il n'y a pas de centre d'examen ou où le centre d'examen est trop éloigné de ma résidence ;
- ☐ J'ai échoué au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique et je me présente de nouveau ;
- ☐ J'ai présenté les épreuves anticipées du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique, et je ne me suis pas inscrit(e) au baccalauréat l'année suivante ;
- ☐ Je suis déjà titulaire d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien, ou d'un brevet de technicien agricole ;
- ☐ Je suis titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises ;
- ☐ J'ai changé de voie, ou de série au sein de la voie technologique, au niveau de la classe de Terminale ;
- ☐ J'ai été scolarisé(e) dans un système éducatif autre que le système éducatif français jusqu'à la classe de Première incluse.

Je joins obligatoirement un document justifiant ma situation (livret de famille, relevé de notes, certificat de scolarité, certificat médical...)

Fait à :

le :

Signature du candidat

Signature du représentant légal
(si le candidat est mineur)